



# LES ZONES HUMANITAIRES DE CURVARADÓ ET JIGUAMIANDÓ DES COMMUNAUTÉS RÉSISTENT EN COLOMBIE

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



## LES COMMUNAUTÉS D'ORIGINE AFRICAINE LUTTENT POUR DÉFENDRE LEURS TERRAINS ILLÉGALES DE PALMIERS D'EMPIÉTER SUR LEURS DU FAIT DE LEUR ACTION DE LA PART DES DEUX PARTIES AU CONFLIT DE RÉSISTER COURAGEUSEMENT M

Le conflit armé qui déchire la Colombie depuis quarante ans a provoqué l'anéantissement d'innombrables communautés et de multiples tragédies humaines. Des millions de civils ont été déplacés de force et des dizaines de milliers de personnes ont été tuées. Des milliers d'autres ont été victimes de disparitions forcées imputables aux forces de sécurité ou aux paramilitaires (opérant seuls ou en collaboration avec les forces armées) ou ont été enlevés par des groupes de guérilla. Le conflit n'a épargné aucune région du pays. Cependant, c'est dans les zones rurales isolées, telles que les bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó, dans le département du Chocó (nord-ouest de la Colombie), que les ravages sont peut-être les plus graves.

Certaines communautés ont pris le parti de défendre leur droit à ne pas être impliquées dans le conflit. Parmi elles, les communautés d'origine africaine vivant dans les bassins des fleuves Curvaradó et Jiguamiandó. Certaines d'entre elles ont mis en place des zones humanitaires afin de protéger leurs membres des attaques et de faire

comprendre aux parties au conflit que les droits des civils doivent être respectés.

Les communautés afro-colombiennes, indigènes et rurales sont parmi les plus touchées par le conflit. Elles sont souvent situées dans des zones de combat intense, qui pour la plupart sont riches en biodiversité et en ressources naturelles. De ce fait, elles risquent davantage d'être attaquées et leurs populations déplacées de force par ceux qui veulent s'emparer de leurs terres. Les plus exposées sont celles installées sur des terrains réservés à des projets économiques de grande envergure, notamment des exploitations minières et pétrolières, des activités agro-industrielles et des installations hydro-électriques.

Les atteintes aux droits humains perpétrées contre elles et l'impunité dont jouissent les auteurs de tels actes, ont pour fondement la discrimination et la marginalisation, profondément ancrées, dont souffrent les communautés d'origine africaine.

Les droits fonciers collectifs des communautés afro-colombiennes et

indigènes sont inscrits dans la Constitution colombienne de 1991. Certaines communautés d'origine africaine ont engagé des actions à long terme pour mettre fin à des projets de grande envergure, dont la réalisation mènerait à leur expulsion de terres qu'elles possèdent collectivement et exploitent depuis des générations. Les parties au conflit ont réagi à la détermination et à la résistance opiniâtre de ces communautés par un mépris persistant pour les droits humains.

Les forces de sécurité et les paramilitaires ont attaqué ces communautés, et les ont qualifiées à plusieurs reprises de « subversives ». Des groupes de guérilla ont également menacé et tué certains de leurs membres, les accusant de collaborer avec leurs ennemis. Des communautés entières se sont souvent retrouvées isolées et prises au piège, sans possibilité d'accès à de la nourriture ou des médicaments à cause des combats. Des habitants ont également été confinés dans leurs communautés en raison de la présence de mines terrestres dans leur secteur ou de restrictions imposées sur le transport des denrées alimentaires et des

A person in a blue shirt and cap walks away from the camera on a dirt path that winds through a dense, green forest. The path is slightly elevated and appears to be a local route. The surrounding vegetation is thick and vibrant, with various shades of green. The overall scene is peaceful but carries a sense of being in a remote, possibly conflict-affected area.

# DES BASSINS DES FLEUVES CURVARADÓ ET JIGUAMIANDÓ DROIT À LA VIE ET EMPÊCHER LES PLANTATIONS LEURS TERRES. N, ELLES ONT FAIT L'OBJET DE MENACES ET D'AGRESSIONS LIT ARMÉ QUI SÉVIT EN COLOMBIE. CES COMMUNAUTÉS CONTINUENT ALGRÉ LES ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LEURS MEMBRES ET LEURS REPRÉSENTANTS.

médicaments par les parties au conflit, qui fréquemment prétendent que ces marchandises sont destinées à leurs ennemis.

Le gouvernement du président Álvaro Uribe a affirmé que le pays avançait progressivement vers la paix. Cependant, pour les habitants de Curvaradó et de Jiguamiandó, le conflit reste une menace permanente et bien réelle, car le massacre de leurs représentants et l'expropriation de leurs terres se poursuit.

Le 14 octobre 2008, Walberto Hoyos Rivas, un dirigeant de la communauté du bassin du Curvaradó, a été abattu par deux membres du groupe paramilitaire Les Aigles noirs, alors qu'il venait de quitter une réunion communautaire dans la zone humanitaire de Caño Manso, située dans ce bassin.

Walberto Hoyos Rivas avait été témoin de la disparition forcée d'un autre dirigeant communautaire, Orlando Valencia, tué par des paramilitaires en octobre 2005. En 2006, un paramilitaire a été condamné à quatorze ans d'emprisonnement pour son rôle dans ce meurtre et d'autres

paramilitaires ont depuis été accusés d'y avoir participé. Walberto Hoyos Rivas avait été la cible de menaces de mort et d'attaques de la part de paramilitaires en raison de son rôle de témoin dans l'affaire Valencia. Il était également visé à cause de ses activités en tant que responsable communautaire défendant les droits humains, et notamment les droits fonciers collectifs des communautés d'origine africaine de la région – des droits que le gouvernement colombien a reconnus en 2000.

Ces dernières années, un grand nombre de ceux qui, à la fin des années 1990, avaient été brutalement expulsés de leurs terres par les paramilitaires et les forces de sécurité sont revenus dans les communautés d'origine africaine du Jiguamiandó et du Curvaradó. Ces dernières ont cherché à défendre leurs droits fonciers et à empêcher l'expansion des plantations illégales de palmiers sur leur territoire. Nombre de leurs membres ont pour cette raison été menacés et tués.

Des membres de la Commission interecclésiale Justice et paix travaillant avec les communautés d'origine

africaine des bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó ont également été menacés par des groupes paramilitaires qui continuent d'opérer dans de nombreux secteurs du pays, souvent avec le soutien ou l'assentiment des forces de sécurité. La Commission qui fait campagne en faveur des communautés dont des membres ont été tués, torturés ou déplacés, a également été attaquée par des groupes de guérilla.

La Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains a demandé à maintes reprises aux autorités colombiennes de prendre des mesures propres à garantir la sécurité de membres des communautés d'origine africaine du Curvaradó et du Jiguamiandó, notamment celle de Walberto Hoyos Rivas. Cependant ces requêtes n'ont pas été suivies d'effet.

*Photo de couverture* : Enfants des communautés d'origine africaine des bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó.

*Photo centrale* : Des plantations de palmiers de plus en plus étendues dominent le paysage dans les bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó.



Banderole à l'entrée de l'une des zones humanitaires mise en place par la communauté locale, sur laquelle on peut lire : « Entrée interdite aux personnes armées. Accès exclusivement réservé aux civils. »



Pour plus d'informations sur les préoccupations d'Amnesty International dans le cadre du conflit colombien voir "Leave us in peace" – Targeting civilians in Colombia's internal armed conflict, (Index : AMR 23/023/2008) ISBN 978-0-86210-442-9. Le rapport est disponible sur le site d'Amnesty International ([www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)) et sur [www.amazon.co.uk](http://www.amazon.co.uk)

## PASSEZ À L'ACTION

**Veillez écrire aux autorités colombiennes :**

exhortez-les à assurer la sécurité des membres de la communauté d'origine africaine des bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó, ainsi que celle des membres de la Commission interecclésiale Justice et paix et d'autres organisations qui les aident, en respectant leurs souhaits ;

■ demandez-leur de diligenter des enquêtes approfondies et impartiales sur les meurtres de Walberto Hoyos Rivas et de plus de cent membres des communautés d'origine africaine de Jiguamiandó et de Curvaradó, d'en rendre les résultats publics et de traduire les responsables présumés en justice ;

■ engagez-les à ouvrir une enquête sur les menaces reçues par des membres des communautés d'origine africaine du bassin du Jiguamiandó et des membres de la Commission interecclésiale Justice et paix, d'en rendre les résultats publics et de traduire les responsables présumés en justice ;

■ demandez-leur de prendre les mesures appropriées pour que les membres de la Commission interecclésiale Justice et paix puissent mener en toute sécurité leurs activités légitimes et essentielles de défense des droits humains ;

■ exhortez-les à prendre des mesures énergiques afin de combattre et de démanteler les groupes paramilitaires, d'enquêter sur ces groupes et de briser les liens qu'ils entretiennent avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies.

### Adressez vos appels à :

Président de la République :  
Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez  
Presidente de la República,  
Palacio de Nariño, Carrera 8 N° 7-2,  
Bogotá, Colombie  
Fax : + 57 1 337 5890  
Formule d'appel : Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président,

Ministre de la Défense :  
Dr. Juan Manuel Santos  
Avenida El Dorado, Carrera 52 OFI. 217,  
Centro Administrativo Nacional (CAN),  
Bogotá, Colombie  
Fax : + 57 1 266 1003  
(Si une personne décroche, veuillez dire :  
« me da tono de fax, por favor »)  
Formule d'appel : Estimado Dr. Santos,  
/ Monsieur le Ministre,

Procureur général :  
Dr. Dr. Mario Germán Iguarán Arana  
Fiscal General de la Nación,  
Fiscalía General de la Nación  
Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán  
N° 52-01) Bloque C, Piso 4, Bogotá, Colombie  
Fax : + 57 1 570 2000  
(un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro 2017)  
Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal,  
/ Monsieur,

DÉFENSEURS DES  
DROITS HUMAINS

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Mars 2009  
Index : AMR 23/001/2009

Amnesty International  
Secrétariat international  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)